

DIPLÔME D'ENTRAÎNEUR DE CLUB

(DEFFE 1°)

Il confère le titre **d'Entraîneur de club de la Fédération Française des Échecs** et permet à son titulaire d'exercer des fonctions d'entraîneur d'Échecs au sein des clubs, d'établissements scolaires, des écoles d'échecs, des associations, des MJC ... en accord avec les articles L. 212-1 et suivants du code du sport.

La mission principale d'un entraîneur d'échecs est d'amener un joueur ou une équipe au meilleur niveau. L'entraîneur doit ainsi posséder une connaissance approfondie de la discipline qu'il enseigne. Dans la majorité des cas, l'entraîneur a lui-même pratiqué le sport dans lequel il exerce.

Ce professionnel doit être un bon pédagogue et un bon observateur afin d'évaluer les qualités et les faiblesses de son équipe. Par ailleurs, pour surmonter les difficultés et motiver son équipe, l'entraîneur doit avoir une excellente maîtrise de soi.

Les entraîneurs fédéraux sont des membres licenciés des associations affiliées à la FFE qui participent, à l'amélioration des performances échiquéennes des différents publics dans les clubs.

Pré-requis :

Les compétences ou connaissances nécessaires ou indispensables, et les conditions administratives obligatoires, pour pouvoir participer à une formation pour l'obtention d'un DEFFE 1^{er} degré sont :

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être licencié A à la FFE pour la saison en cours.
- Avoir ou ayant eu au moins en Elo FIDE de 1900 (standard).
- Avoir renseigné les données pour le contrôle d'honorabilité sur son espace licencié sur le site de la FFE.

L'absence d'un de ces pré-requis à la date limite d'inscription à une formation au DEFFE ne permet pas de s'inscrire et donc de participer à une session de formation pour l'obtention d'un DEFFE.

Objectifs :

Les aptitudes et connaissances acquises par les apprenants au cours de la formation sont :

- Compétence et expérience sur le terrain
 - Compétence et expertise tactique
 - Connaissance approfondie du sport
 - Communication et gestion de groupe
 - Expérience sur le terrain
 - Capacité d'adaptation et remise en question
- Capacité à motiver et inspirer les joueurs
 - Comprendre les besoins individuels de chaque joueur
 - Communiquer de manière claire et positive
 - Fixer des objectifs motivants et réalistes
 - Montrer l'exemple et encourager la progression personnelle
 - Cultiver un environnement de confiance et de respect
- Communication efficace et gestion des conflits
 - Communication efficace : un pilier indispensable
 - Gestion des conflits : transformer les obstacles en opportunités
 - Les qualités essentielles d'un bon entraîneur

- Adaptabilité et intelligence tactique
Les qualités d'un bon entraîneur : Adaptabilité
Intelligence tactique

À l'issue de la formation, le candidat saura :

- accueillir, évaluer, préparer et entraîner ses futurs élèves ;
- préparer, construire et donner des cours individuels et les sessions d'entraînement ou d'animation pour des groupes ;
- gérer les situations de compétition ; conseiller et encourager ses élèves.

Durée :

Une session de formation est d'une durée de 40 heures répartie sur 5 jours (consécutifs ou pas) comme suit :

- 35 heures de formation en présentiel,
- 5 heures d'examen écrit et oral.

Cette session est suivie d'un stage pratique de 20 heures (10 heures d'entraînement individuel + 10 heures d'entraînement collectif) à réaliser auprès d'un club validé au préalable par la FFE, (n'est pas comptabilisée ici le temps de la rédaction du mémoire à réaliser dans les 2 mois après le stage pratique).

Modalités, délais et moyen d'accès :

L'inscription à une session de formation s'effectue en deux étapes :

1. Une 1^{ière} étape : la pré-inscription

Le candidat adresse, par courriel, à l'organisateur de la session de formation, les éléments d'information concernant les pré-requis ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité.

En retour, l'organisateur fera parvenir au candidat un devis pour la participation à la session de formation si les pré-requis sont remplis par le candidat.

2. Une 2^{nde} étape : l'inscription

Le candidat règle le montant de l'inscription à l'organisateur, qui en retour lui fera parvenir une facture acquittée, une convention de formation et une convocation.

Tarifs :

Le tarif de la formation est indiqué dans l'annonce diffusée par la Fédération Française des Echecs ; Il s'agit d'un prix forfaitaire. L'inscription est non remboursable si le candidat n'a pas prévu l'organisateur 72 h avant le début de la formation.

Contacts :

Les coordonnées de l'organisateur pour s'inscrire ou obtenir plus d'informations concernant la formation sont indiquées dans l'annonce diffusée par la Fédération Française des Echecs ;

Le nom du formateur est aussi indiqué dans l'annonce de la formation.

Méthodes :

Les techniques pédagogiques, les approches et les outils utilisés pour dispenser la formation les plus couramment utilisées par les formateurs sont :

- **L'étude de cas** : utilisée notamment dans les formations en marketing, l'analyse de situation autour d'un cas concret permet de stimuler la motivation des participants ;
- **Le débat** : cette technique pédagogique s'appuie sur la discussion et les débats au sein du groupe. C'est une méthode idéale pour travailler la prise de parole et l'argumentation ;

- **Les techniques magistrales** qui englobent l'exposé, la diffusion d'un film pédagogique ou le témoignage d'un expert ;
- **Les techniques pédagogiques participatives** dans lesquelles on retrouve l'exposé interactif, les questionnaires et les quiz ;
- **Les techniques actives** qui regroupent notamment les jeux de rôle, certains exercices de mise en application ou encore les retours d'expérience.

Modalités d'évaluation :

L'obtention du DEFFE s'effectue après 3 évaluations :

1. Épreuves techniques écrites

L'examen se déroule à l'issue des 35 h de formation en présentiel, les sujets sont fournis par la Direction Technique Fédérale (DTF) :

- Une première partie écrite de deux heures trente sur un sujet donné ;
- Une deuxième partie écrite, elle aussi de deux heures trente, basée sur un Questionnaire.

Coefficient : 3, durée des 2 épreuves écrites 5h.

2. Séance d'entraînement

À l'issue des 35h de formation en présentiel, le candidat présentera et conduira une séance de perfectionnement à l'attention d'un groupe de jeunes ou d'adultes (simulation de la présence de ce type de public) devant un jury. Ce moment sera suivi d'un entretien au cours duquel le candidat justifie sa démarche pédagogique et effectue l'analyse critique de sa séance.

Coefficient : 4 (pédagogie : 1, méthodologie : 1, élocution : 1, technique : 1), durée 40 minutes

3. Rédaction d'un mémoire

Le candidat réalisera un mémoire dans les 3 mois (au maximum) sur un sujet choisi par le candidat et approuvé par le formateur où le candidat expose ses méthodes et ses objectifs pédagogiques. Il enverra son travail au formateur principal du stage théorique qui notera le document et le fera suivre à la DTF.

Coefficient : 3

Attribution du diplôme

Le diplôme est attribué à tout candidat ayant la moyenne sur l'ensemble des épreuves et n'ayant pas de note inférieure à 14/30 pour les épreuves de coefficient 3. Pour l'épreuve orale, il faut obtenir la moyenne.

Un candidat non admissible peut demander à conserver le bénéfice de ses notes supérieures ou égales à la moyenne pour une prochaine épreuve (dans la limite de deux ans).

Le formateur principal du stage corrigera les épreuves écrites et le mémoire. Il transmettra l'ensemble des notes et des copies rendues par les candidats à la Direction Technique Fédérale.

Equivalence et Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le DEFFE 1er degré pourra être accordé par équivalence ou par VAE, tout ou partie, à des personnes :

- ayant une pratique d'entraîneur reconnue (selon les critères spécifiés par la Direction Technique) et ayant eu au moins 2300 Elo FIDE (en parties lentes) ;
- étant porteurs d'un titre FIDE (MI, GMI, MIF, GMIF) ;
- ayant un diplôme d'animation d'une autre fédération sportive agréée ;
- ayant un diplôme relevant du ministère des sports (STAPS inclus).

Ces personnes devront adresser leur CV et un mémoire détaillé de leurs compétences, de leur expérience pédagogique et échiquéenne. Pour des cas limites ou spécifiques, la DTF pourra faire une dérogation. Les demandes sont soumises à la Direction Technique Fédérale de la FFE et ne donnent lieu à aucune automaticité.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Pour les personnes en situation de handicap, elles peuvent contacter l'organisateur pour connaître les conditions d'accueil, d'accès et de sécurisation du parcours de formation.

Sinon, elles peuvent écrire au référent formation (formations@ffechecs.fr) de la fédération Française des Echecs en amont et parler de l'adaptation de leur formation.